



Adieu Paris Saint-Lazare

Lors du dernier CSE, la Direction a recueilli son avis concernant le choix du site pour le transfert de nos collègues de la PGIS de Paris sur Nogent-sur-Marne.

FO a d'abord rappelé que les collègues voulaient rester sur le site de Paris St Lazare.

Mais le projet est en marche et la Direction avance aux forceps et ne reviendra pas sur sa position.

Vous devez déménager et changer de lieu de travail avec perte et fracas (complexité et allongement du temps de trajet, raréfaction des moyens de transport,...)



Par défaut et pour respecter votre choix à la suite de notre sondage, FO a voté en faveur du site de Nogent-sur-Marne.

Une réunion de négociation sur les mesures d'accompagnement a eu lieu ce jeudi 26 novembre 2020.

Comme d'habitude, **FO** a travaillé le dossier et fait des propositions élaborées et recherchées, conformément aux vœux des salariés concernés.

Par contre, les autres organisations syndicales sont venues en touristes, les mains dans les poches et ont écouté les revendications de **FO** en justifiant leur absence de propositions par l'attente du rapport de l'expert.

Il est facile de se cacher derrière un rapport d'expert qui ne donnera pas les clefs des desideratas de nos collègues, mais qui pourrait juste y apporter des compléments de dernières minutes.

Pas besoin d'un rapport pour savoir ce que les salariés veulent obtenir pour compenser ce déménagement.

Il suffit juste de travailler les dossiers, mais peut-être que certains sont allergiques au travail....



Lors de cette réunion, ils ont reconnu que vous vous posiez des questions et que vous attendiez des réponses.

Mais cela ne les dérange pas de vous laisser dans le doute, dans la souffrance avec vos interrogations, ce que **FO** ne peut que déplorer et ne peut pas accepter.

Comme pour la révision de l'accord AMI, lorsqu'il faut négocier pour les salariés, il n'y a plus personne !

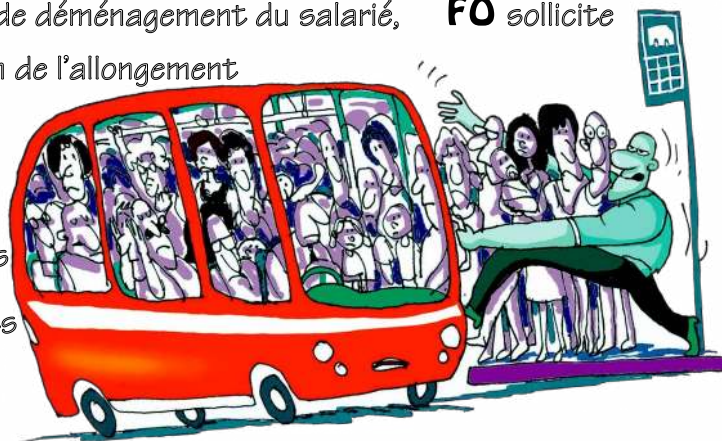
FO demande une prise en charge de l'abonnement au parking, de stationnement ou le remboursement d'un garage privé à hauteur de 120 €/mois sur justificatif (prix maximum d'un abonnement dans le parc locatif privé).

FO souhaite un entretien RH pour les salariés qui le demandent. En effet, certains collègues dont le site sera plus éloigné de leur domicile peuvent émettre le souhait de changer pour aller vers une autre PGIS, voire un autre service du Groupe Matmut.

FO propose que les mutations et les mécénats de compétences soient facilités ainsi que les retraites progressives ou anticipées.

En cas d'allongement du trajet et en l'absence de déménagement du salarié, **FO** sollicite une indemnisation forfaitaire unique en fonction de l'allongement de la durée du trajet :

- ◆ Si moins de 15 minutes : 2 000 € bruts
- ◆ De 15 min à moins de 30 min : 3 000 € bruts
- ◆ De 30 min à moins de 45 min : 4 000 € bruts
- ◆ Plus de 45 min : 5 000 € bruts



Si le salarié est amené à déménager, nous demandons à la Direction :

En cas d'achat :

- ◆ Prise en charge des frais de notaire et/ou agence immobilière
- ◆ Prise en charge des frais de déménagement
- ◆ Prise en charge d'une partie du loyer d'un logement entre la vente et le rachat d'une nouvelle résidence principale, soit 50 % du loyer pendant 12 mois
- ◆ Frais d'installation (dite prime de rideaux) : 6 000 €
- ◆ Pendant 3 ans, prise en charge du coût supplémentaire de la taxe foncière et taxe d'habitation sur justificatif





En cas de location :

- ◆ Prise en charge des frais d'agences, de rédaction de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- ◆ Prise en charge des frais de déménagement
- ◆ Prise en charge du différentiel de loyer si nouveau supérieur à celui du logement occupé avant le déménagement, soit 50 % du différentiel pendant 24 mois à logement équivalent
- ◆ Avance des garanties de loyers : 1 000 €
- ◆ Frais d'installation (dite prime de rideaux) : 6 000 €
- ◆ Pendant 3 ans, prise en charge du coût supplémentaire de la taxe d'habitation sur justificatif

Dans les deux cas (achat ou location d'un nouveau logement), **FO** souhaite pour les salariés l'octroi de 3 jours de congés spécifiques afin de rechercher un logement et d'effectuer les actes administratifs.

Pour les salariés ayant des enfants et si le temps de trajet est rallongé, **FO** demande une prise en charge des frais de garderie supplémentaires jusqu'à l'entrée en 6ème.

FO réclame une participation de l'employeur dans l'achat d'un vélo ou d'une trottinette électriques d'un montant maximum de 1500 € sur justificatif cumulable avec l'aide de l'Etat ou des collectivités.



FO revendique une journée de télétravail en plus par semaine pour les salariés de l'ex PGIS de Paris, soit 3 jours de télétravail/semaine si le salarié voit son temps de trajet rallongé.

Enfin, pour l'ensemble de nos collègues, **FO** demande une 1/2 journée pour chacun de découverte du nouveau site et des installations.

Voilà l'essentiel de nos revendications, nous comptons sur vous pour les compléter si d'autres éléments nous auraient échappés.

Adieu Paris Saint-Lazare... mais pas à n'importe quel prix !

Comme vos collègues toujours plus nombreux, venez rejoindre le seul syndicat qui ne fait pas la potiche en réunion de négociations !

www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org

FO, le syndicat présent pour le futur des salariés Matmut

